DÉPARTEMENT	
NORD	
CANTON	
TOURCOING NORD EST	
COMMUNE	
NEUVILLE EN FERRAIN	

,			
REPL	JBL	IQUE	FRANÇAISE

2024/200

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ MUNCIPAL

OBJET: Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2, L. 2212-1 et suivants.

Vu le Code de la Sécurité Interieure et plus précisémment son article L. 511-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'en raison de la manifestation CARAVAN'SQUARE organisée par la commune, il y a lieu de privatiser le complexe sportif DEPOORTERE rue du Christ.

Considérant alors qu'il convient dans l'intérêt de l'ordre public, de la sécurité et de la tranquilité de prendre toutes les mesures utiles afin de réglementer l'occupation du domaine public sur une partie du territoire de la commune.

ARRÊTÉ

Article 1 - Le complexe sportif sera strictement réservé au déroulement de la manifestation CARAVAN'SQUARE, le samedi 13 juillet 2024 de 8h00 à 00h00.

Article 2 - La signalisation et le nettoyage seront effectués par les services municipaux.

Article 3 - M. le Commissaire divisionnaire de police de Tourcoing et les agents de la police Municipale, sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté est transcrit au recueil des actes administratifs et affiché en Hôtel de Ville.

Fait à Neuville en Ferrain,

Le 4 9 IUN 202

Par Délégation du Maire,

Alain RIME 1er Adjoint au maire

Mis en ligne

2 N JUIN 2024

Le Maire :

_ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; _ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.